



## **MODIFICATION DE L'HEURE DE DÉBUT DES SÉANCES ORDINAIRES**

Avis est donné que toutes les séances ordinaires du conseil de ville débiteront dès **19 h 30** à compter de la première séance de la prochaine année, qui aura lieu le lundi 7 janvier 2019.

Les séances ordinaires du conseil ont lieu à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, dans la salle réservée aux délibérations.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 12 décembre 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**